



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 1 de la licence mention Sciences de la Vie, PARCOURS PREPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ECOLES, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- Mme Valérie ALTEMAYER Maître de Conférences

Vice-Présidente du jury :

- Mme Diane MARCHAND Professeure agrégée

Membres du jury :

- Mme Laurence LACROIX Professeure Agrégée
- Mme Elodie PAILLAUD Professeure Agrégée

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.


Fait à Orléans, le 27/10/2025
Éric BLOND



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 2 de la licence mention Sciences de la Vie, PARCOURS PREPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ECOLES, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- Mme Valérie ALTEMAYER Maître de Conférences

Vice-Présidente du jury :

- Mme Diane MARCHAND Professeure agrégée

Membres du jury :

- | | |
|--------------------------|-----------------------|
| - M. Philippe COUANNAULT | Professeur Agrégé |
| - Mme Sandra LANDRE | Professeure Certifiée |
| - Mme Martine RAMBAUD | Professeure Certifiée |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 27/10/2025

Eric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury la Licence 1 **mention Sciences de la Vie, PARCOURS PREPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ECOLES**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- Mme Valérie ALTEMAYER Maître de Conférences

Vice-Présidente du jury :

- Mme Diane MARCHAND Professeure agrégée

Membres du jury :

- | | |
|--------------------------|---------------------|
| - Mme Laurence LACROIX | Professeure agrégée |
| - Mme Elodie PAILLAUD | Professeure agrégée |
| - M. Philippe COUANNAULT | Professeur agrégé |
| - Mme Sandra LANDRE | Professeur certifié |
| - Mme Martine RAMBAUD | Professeur certifié |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 27/10/2025



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 3 de la licence mention Sciences de la Vie, PARCOURS PRÉPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ÉCOLES** au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- **M. Frédéric LAMBLIN** **Maître de Conférences**

Vice-Présidente du jury :

- **Mme Sandra LANDRE** **Professeure Certifiée**

Membres du jury :

- **Mme Fabienne BRULE** **Maître de Conférences**
- **Mme Diane MARCHAND** **Professeure Agrégée**
- **Mme Aude LEGROUX** **Professeure Certifiée**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 04/11/2025

Eric BLOND



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 4 de la licence mention Sciences de la Vie, PARCOURS PREPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ECOLES** au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- **M. Frédéric LAMBLIN** Maître de Conférences

Vice-Présidente du jury :

- **Mme Sandra LANDRE** Professeure Certifiée

Membres du jury

- | | |
|---------------------------------|-----------------------|
| - Mme Stéphanie BANKHEAD | Maître de Conférences |
| - M. Alexis DA COSTA | Professeur Agrégé |
| - Mme Virginie MOREL | Professeure Agrégée |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 04/11/2025

Eric BLOND



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques;

DECIDE

Article 1 :

Le jury d'année et de délivrance la Licence 2 **mention Sciences de la Vie, PARCOURS PREPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ECOLES**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Frédéric LAMBLIN **Maître de Conférences**

Vice-Présidente du jury :

- Mme Sandra LANDRE **Professeure Certifiée**

Membres du Jury

- | | |
|--------------------------|---------------------------------|
| - Mme Stéphanie BANKHEAD | Maîtresse de Conférences |
| - Mme Diane MARCHAND | Professeure Agrégée |
| - Mme Virginie MOREL | Professeure Agrégée |
| - Mme Aude LEGROUX | Professeure Certifiée |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans le 04/11/2025

Éric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 5 de la licence mention Sciences de la Vie, PARCOURS PREPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ECOLES** au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- **Mme Muriel FEINARD-DURANCEAU** Maître de Conférences

Vice-Présidente du jury :

- **Mme Véronique SARRE** Professeure Agrégée

Membres du jury :

- | | |
|------------------------------|-----------------------|
| - M. Walter BADIER | Maître de Conférences |
| - M. Frédéric Lamblin | Maître de Conférences |
| - Mme Caroline DOUDET | Professeure Agrégée |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans le 04/11/2025

Éric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 6 de la licence mention Sciences de la Vie, PARCOURS PREPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ECOLES** au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- Mme Muriel FEINARD-DURANCEAU Maître de Conférences

Vice-Présidente du jury :

- Mme Véronique SARRE Professeure Agrégée

Membres du jury

- | | |
|-----------------------|-----------------------|
| - Mme Sandra JAVOY | Maître de conférences |
| - M. Stéphane BRUNEL | Professeur Certifié |
| - Mme Martine RAMBAUD | Professeure Certifiée |
| - Mme Virginie MOREL | Professeure Agrégée |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 04/11/2025

Eric BLOND



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury d'année et de délivrance de la Licence 3 **mention Sciences de la Vie, PARCOURS PREPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ECOLES**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- Mme Muriel FEINARD-DURANCEAU Maître de Conférences

Vice-Présidente du jury :

- Mme Véronique SARRE Professeure Agrégée

Membres du Jury

- | | |
|-----------------------|--------------------------|
| - M. Frédéric Lamblin | Maitre de Conférences |
| - Mme Sandra JAVOY | Maîtresse de Conférences |
| - Mr Stéphane BRUNEL | Professeur Certifié |
| - Mme Martine RAMBAUD | Professeure Certifiée |
| - Mme Virginie MOREL | Professeure Agrégée |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement de la licence **mention Sciences de la vie, PARCOURS PREPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ECOLES** est constitué comme suit :

Membres du Conseil

- | | |
|-----------------------------------|--|
| - Monsieur Frédéric LAMBLIN | Responsable de la formation pour l'UFR ST et directeur des études de la L2 |
| - Monsieur Jean-Marie AGNAN | Co-responsable de la formation pour le Lycée Voltaire |
| - Madame Juliette RENAUD | Co-responsable de la formation pour l'INSPE CVL |
| - Madame Valérie ALTEMAYER | Directrice des études de la L1 |
| - Madame Muriel FEINARD-DURANCEAU | Directrice des études de la L3 |
| - Madame Diane MARCHAND | Enseignante référente de la L1 pour le lycée Voltaire |
| - Madame Sandra LANDRE | Enseignante référente de la L2 pour le lycée Voltaire |

Personnels administratifs

- | | |
|----------------------|-------------------------------------|
| - Etienne BEAUFRETON | Secrétaire pédagogique |
| - Mélissa SOUBHIEH | Responsable du département Biologie |

Etudiants (es)

- | | |
|---|--|
| - Eden MINET et Isaure DONON | Représentants des étudiants de L1 |
| - Manon SALES et Rose LICATA | Représentants des étudiants de L1 suppléants |
| - Lili LAMBERT et Axel MAUGAS-ARVATI | Représentants des étudiants de L2 |
| - Louise BAILLOT et Léonie HERVE | Représentants des étudiants de L3 |
| - Charlotte CHOPARD et Ysalis DGUAS-DIEUL | Représentants des étudiants de L3 suppléants |

- | | |
|---------------------|---------------------------|
| - Mme Pascale TOUPE | Représentante de la DSDEN |
|---------------------|---------------------------|

Membre Invité

- | | |
|---------------------|---|
| - Philippe GODIVEAU | Chargé de mission Handicap et égalité des chances |
|---------------------|---|

Fait à Orléans, le 04/11/2025

Eric BZOND